



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Economie et finances : services extérieurs

Question écrite n° 47133

Texte de la question

M. Michel Grandpierre attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les conséquences, en Seine-Maritime, de la modernisation de la gestion des postes comptables en milieu rural. Trois suppressions de l'emploi de comptable, chef de poste, dans les trésoreries de Fauville-en-Caux, Londinieres et Valmont viennent en effet d'être annoncées, suivies par la suppression pure et simple de la trésorerie de Foucarmont après celles, déjà opérées, de Sassetot-le-Monconduit, de Saint-Saens, de Saint-Vaast-d'Equiqueville et de Veules-les-Roses. Ce demantelement des services publics ainsi mis en oeuvre est contraire aux discours sur le nécessaire aménagement du territoire et contraire à la notion de service public de proximité. Il lui demande donc de renoncer à ces mesures.

Texte de la réponse

La direction de la comptabilité publique a engagé une réflexion sur les conditions du maintien des trésoreries en zone rurale. Cette démarche, en cohérence avec les orientations du Gouvernement sur l'aménagement du territoire, répond à la nécessité pour le Trésor public de demeurer un réseau de proximité. Dans ce cadre, il est prévu, dans un nombre limité de cas, de placer la gestion de deux trésoreries sous l'autorité d'un même comptable. Ce dispositif, qui ne constitue qu'une mesure de gestion des personnels de catégorie A, ne remet pas en cause l'implantation des trésoreries ni leurs conditions de fonctionnement. En Seine-Maritime, les études menées dans le cadre de la réforme ont effectivement porté sur les postes de Fauville-en-Caux, Londinieres et Valmont. Cependant, la mise en place du dispositif de gestion conjointe n'est pas prévue dans l'immédiat et prendra en compte les circonstances locales.

Données clés

Auteur : [M. Grandpierre Michel](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47133

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 1997, page 69

Réponse publiée le : 31 mars 1997, page 1649